



## COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JANVIER 2018

L'assemblée générale annuelle clôturant l'exercice 2017 s'est tenue le mercredi 24 janvier 2018 comme les années précédentes dans le Cher à Neuvy-sur-Barangeon. A notre surprise générale, avisés dans un délai trop court (18 décembre) pour modifier nos engagements, et pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis que nous tenons nos AG annuelles, la direction nous a refusé l'utilisation des véhicules de service. Aucun invité, de la SDMN au chef du BMA et du GH, n'a pu répondre favorablement à notre invitation.

Le SAPNSC souhaite la bienvenue aux délégués présents, représentants les bases du GH et l'échelon central.

### 1 - Bilan des délégués présents :

<b>Ajaccio</b>	Pascal Maheux
<b>Anecy</b>	Frédéric Virello
<b>Bastia</b>	Xavier Roy
<b>Besançon</b>	Eric Idatte
<b>Bordeaux</b>	Arnaud Monchecourt
<b>Cannes</b>	Gilles Lossouarn
<b>Clermont Ferrand</b>	Ludovic Duclaux
<b>ECGH</b>	Yvan Commene
<b>Granville</b>	Pascal Sciberras
<b>Grenoble</b>	Pierre François Bonnard
<b>Guadeloupe</b>	Jean Marc Baty
<b>Guyane</b>	Michel Lamarre
<b>La Rochelle</b>	Franck Bondi
<b>Le Havre</b>	Francis Herzog
<b>Lorient</b>	Frédéric Gautier
<b>Lyon</b>	Patrick Clément
<b>Marignane</b>	Emmanuel Jantroy
<b>Martinique</b>	Florence Moras
<b>Montpellier</b>	Franck Garda Flip
<b>Paris</b>	Philippe Dufefoi
<b>Pau</b>	Gery Bouchart
<b>Perpignan</b>	Patrick Saves
<b>Quimper</b>	Philippe Guyot
<b>Strasbourg</b>	Jean Pierre Founé

La présence de l'ensemble des délégués a permis la tenue d'une assemblée constructive où chaque base ou entité a pu s'exprimer librement à l'écoute de tous.

### 2 - Rapport moral du secrétaire général

Le secrétaire général après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents, remercie tous ceux qui ont accepté de faire la route en se regroupant au mieux pour réduire les frais. L'année écoulée a été marquée par le retard du "Projet de service" signé tardivement par le GASC (SNPNAC) en fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Nous avons demandé que la partie GHSC soit finalisée dès le début de l'année, mais le BMA a refusé souhaitant que la globalité des textes soit traitée ensemble.

2018 est une année importante pour l'ensemble des navigants, les élections professionnelles du 6 décembre vous permettront d'élire vos représentants au sein des différentes instances (CTS, CCP,

CTM). Ces scrutins sont primordiaux et détermineront la représentativité de votre syndicat, autonome et indépendant ne défendant que les navigants du GH. A cette occasion, le secrétaire général rappelle que le représentant officiel du SNPAC est un pilote avion (GASC).

Informés des détails du scrutin envisagé en décembre, vos délégués vous accompagneront au cours des démarches.

Dans la situation de mise en place de la BSC et des nouveaux services administratifs, nous avons pu guider et soutenir les jeunes navigants nous rejoignant comme tous ceux touchés par des difficultés administratives.

Parmi un contexte difficile le secrétaire général remercie les 165 adhérents qui nous font confiance, représentant 75 % des navigants du GH.

### **3 – Bilan financier.**

L'année écoulée a été marquée par un bilan positif malgré des frais d'avocat et de nombreux déplacements sur Paris, rendus nécessaires pour l'obtention d'arbitrages et le suivi du Projet de Service, éléments retranscrits par nos CR post réunion.

Lors de nos treize déplacements nous avons pu en outre rencontrer le rapporteur du budget de la Sécurité Civile à l'Assemblée Générale, le conseiller du ministre et le DRH.

### **4 - Cotisation 2019**

Augmentée en 2017, la cotisation pour l'année 2019 est maintenue à 120€. Afin de faciliter la comptabilité et la gestion du trésorier, il est rappelé que nos adhérents doivent remettre leur chèque en début d'année. Si nécessaire, chacun a la possibilité de régler en plusieurs chèques, vos délégués sont là pour vous faciliter cette éventualité.

### **5 - Questions des bases**

Les questions nombreuses ont été débattues et vos délégués seront en mesure de vous apporter la teneur des débats. Beaucoup de réponses sont apportées sous le paragraphe suivant.

### **6 – Dossiers en cours**

Projet de service : les textes sont actuellement au Guichet Unique inter ministériel, lequel dispose de 3 semaines pour établir le document d'accusé de réception puis ensuite de 4 mois pour donner un avis. La non tenue des délais par ce guichet, malgré des relances de la DG à notre initiative, ne leur impose aucune conséquence mais entraîne pour nous des retards sur la date de sortie des textes. Nous restons vigilants et attentifs sur le maintien de la rétro activité, conscients que cette disposition peut être remise en question par le Guichet Unique ou la Fonction Publique. *En dernière minute nous venons d'apprendre que certains décrets devraient passer au Conseil d'État, ceci laissant présager des retards supplémentaires !*

Groupe de Travail activité : nous avons rappelé que le SAPNSC, seul, avait fait des propositions sur le principe d'équité du temps de travail, correspondant à la demande initiale. L'obtention d'un accord verbal sur le principe de coefficients par le GH n'a pu être validé lors du CT GH de 2012 car à cette occasion la demande complémentaire liée au déclenchement des missions a été exposée. Le chef du GH avait ainsi balayé tout changement à l'époque, comme au cours des CT suivants jusqu'en 2016 où nous avons obtenu la constitution d'un groupe de travail spécifique qui s'est réuni en février 2017.

Lors du CTS du 24 novembre dernier, une présentation (ne donnant pas lieu à avis et vote en CTS puisque pas à l'ordre du jour) a été faite par le chef du GH. A l'issue le chef du BMA a proposé une réunion avec les OS le 11 janvier. Argumentant d'effets pervers pour certaines bases, nous avons

là, fait une proposition qui a permis un délai de réflexion et l'élaboration de nouvelles solutions adaptées apportant une équité désirée par tous et soutenue par le SAPNSC.

A l'occasion de notre AG, nous avons fait une nouvelle proposition pour la métropole et les bases outremer qui a obtenu l'adhésion unanime des délégués. Ces éléments seront présentés le 2 février prochain lors de la réunion au GH pour ce groupe de travail. Certains d'une solution juste et adaptée, notre objectif est de faire aboutir maintenant ce dossier.

Gestion RH: le SAPNSC lors de chaque réunion ou rencontre, rappelle les besoins d'effectifs pour nos navigants, compte tenu des nombreux départs en retraite en cours et se profilant pour les prochaines années. 4 MOB et 2 pilotes recrutés début 2018 ne compenseront pas les 10 départs de cette année (4 PIL et 6 MOB). Nous demanderons des recrutements complémentaires comme à l'accoutumée.

Nous avons relancé le GH pour les différentes modifications demandées sur le logiciel Arena : prise en compte des samedis à 125 %, remise à zéro des CA de l'année N au 31 /01 de l'année N + 1 au lieu du 31/12 de l'année N. Retrait de l'heure de décompte (1 heure, repas du soir) lors d'activité comptabilisée (entraînements, missions). Report des CA de l'année N à l'année N + 1 pour les personnels dans l'impossibilité de les avoir pris pour raison d'arrêt maladie.

Suite aux questions des délégués nous allons demander pour les personnels ayant un compteur négatif de RC historiques, la remise à zéro de ce compteur ainsi que la prise en compte des heures supplémentaires faites la 1<sup>ère</sup> année au GH.

Repas de service: après la réunion du groupe de travail du 11 janvier, rapportée dans notre dernier compte rendu, un bilan financier est en cours d'élaboration par la cellule RH, les bases ont à ce sujet été sollicitées pour donner le nombre de repas pris au taux de mission dans le cadre des alertes. Nous veillerons à ce que des propositions à suivre nous soient présentées à la fin de ce 1<sup>er</sup> semestre.

Grille indiciaire contractuels: à l'occasion de notre rencontre avec le conseiller technique du ministre mi décembre, nous avons remis un courrier en préparation d'un rendez vous prochain avec le DRH du ministère. Lors de ce dernier entretien en annexe, nous avons ré abordé l'inscription au PLF 2019 de l'achat de 3 hélicoptères supplémentaires et insisté sur la vigilance nécessaire à la gestion des personnels au vu des départs conséquents prévisibles avec la réforme des régimes de retraite en particulier pour la CRPNAC.

En l'absence du chef du GH, les questions générales des délégués lui seront transmises par écrit, afin qu'il nous fasse part de son analyse. Les réponses apportées vous seront communiquées.

Nos délégués sont un maillon essentiel de communication dans notre univers éparé avec des bases éloignées, rapprochez vous d'eux autant que possible, vous pouvez néanmoins nous appeler en cas de besoin.

Bien cordialement à tous,

Pour le bureau syndical :

Le Secrétaire Général  
Xavier ROY



Le Secrétaire  
Emmanuel Jantroy

